



Resiliation de mon contrat par assureur sans être averti

Par **TOUNE69**, le **23/03/2015** à **09:22**

BONJOUR marque de politessernJe me permets de vous contacter car je suis en litige avec mon assurance voiture. rn rnJe vous explique. En octobre 2014, je reçois en lettre simple une information comme quoi mon prélèvement pour mon assurance d'un montant de 33 € n'est pas passé. Je pense donc à ce moment que le mois prochain mon assurance prélèvera 66 € (cotisation du mois d'octobre et celle de novembre). Après ce courrier plus aucune nouvelle de mon assurance. Je n'ai pas vérifié le prélèvement mais pour moi tout était réglé.rn rnEn janvier 2015, je reçois un courrier du contentieux me demandant de régler la somme de 147 €. Cela correspondait donc à mes mensualités. Je contacte donc le contentieux pour leur demander les modalités pour le règlement. Je leur envoie donc un chèque pour régulariser ma situation. Ensuite plus rien donc pour moi tout était ok. rn rnFin février 2015, je reçois de nouveau en lettre simple un courrier du contentieux me demandant cette fois de régler la somme de 1887 € pour mon assurance voiture. De suite je contacte le contentieux pour leur demander à quoi correspondait cette somme ? De là, le contentieux m'informe que cela fait plus de 18 mois que les prélèvements pour l'assurance de mon mari ne sont pas fait (nous sommes dans la même compagnie d'assurance). A mon grand étonnement, je leur demande si ce n'est pas une erreur. Je contacte donc mon assurance pour leur demander plus d'information. La personne que j'ai vu me dit la même chose. Je leur dit que cela me paraît impossible car j'ai toujours reçu la vignette verte ainsi que mes échéanciers. Elle me dit que cela se fait automatiquement. Je leur demande donc pourquoi moi quand 1 prélèvement au mois d'octobre ne passe pas on me met 3 mois après au contentieux et là mon mari soit disant ne règle pas pendant 18 mois et on ne nous averti jamais. En discutant avec l'assurance à ma grande surprise on m'apprend que nos 2 contrats ont été résiliés en octobre 2014 pour non paiement !! Je leur dit donc que cela n'est pas normal car je n'ai jamais reçu de courrier (ni en lettre simple ni en recommandé) m'avertissant de la résiliation et surtout que j'apprend fin février que je roule depuis environ 5

mois sans assurance car personne ne m'a prévenu. rn rnMa question est la suivante : n'ayant jamais été averti et ayant toujours reçu mes échéanciers ainsi que la vignette verte, suis-je dans l'obligation de payer les 1887 € que l'assurance me réclame alors que je n'ai jamais rien reçu de leur part.**MERCI**

Par **chaber**, le **23/03/2015 à 16:17**

BONJOUR, il est peu vraisemblable que l'assureur n'ai pas envoyé une LR de mise en demeure précisant que vous avez 30 j pour régulariser. Passé ce délai si le paiement n'est pas intervenu dans les 10j rn rnL'assureur peut réclamer les échéances dues entre l'incident de paiement et la date anniversaire du contrat

Par **TOUNE69**, le **23/03/2015 à 18:16**

Oui c'est pour cela que je me pose la question, vu que je n'ai jamais eu de courrier LR pour me signaler le non paiement. J'ai seulement reçu un courrier simple en octobre me signalant que mon prélèvement n'est pas passé. J'ai régularisé la situation pour mon contrat en janvier. Par contre concernant mon mari je n'ai jamais rien reçu. De plus cela me paraît vraiment étrange que l'assureur est continué à m'envoyer mon échéancier et mes vignettes si nous n'avions pas payé nos échéances depuis 18 mois. Je voulais donc savoir si j'avais un moyen pour contester cette dette. Dois-je leur demander de me fournir la LR prouvant ma résiliation et ma dette ? J'ai juste reçu un courrier en lettre simple du contentieux. rnCordialement